



# Nouvelles de A.D.A

Journal n°84  
Décembre 2020

## UN COUP DE MAIN POUR GRANDIR

3

Succes  
Story

4

Un TOIT,  
c'est un droit !

7

L'eau,  
C'est la vie

# Edito

## Egalité ou équité, il faut choisir !

Avec l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable, la communauté internationale s'est engagée à "ne laisser personne derrière" (Approche Leave No One Behind ou LNOB).

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ambitionnent d'éliminer la pauvreté, protéger l'environnement et améliorer durablement le quotidien de tous les habitants de la planète. Au nombre de 17, les ODD ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont été rassemblés dans l'Agenda 2030, qui définit un plan d'action sur 15 ans.

Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, le taux d'extrême pauvreté dans le monde serait passé en dessous de la barre des 10 % dès 2015 ; mais depuis, il stagne, surtout en Afrique subsaharienne.

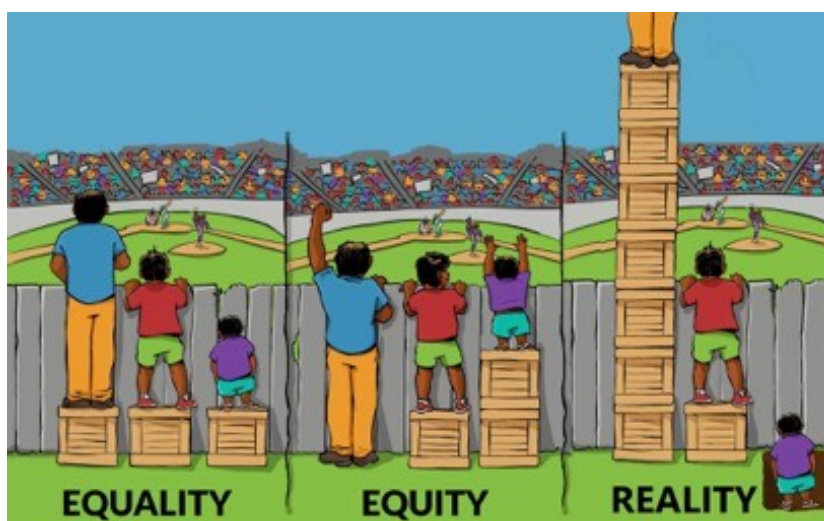
L'Agenda 2030 encourage donc les acteurs du développement à examiner quels pays sont laissés pour compte, quels groupes au sein d'un pays et qui est le plus à la traîne au sein de ces groupes.

L'approche LNOB prend en compte les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées, selon le principe de l'**universalisme proportionné**. On parle d'*approche universelle* lorsqu'un projet offre la même intervention à l'ensemble de la population (ex : un service de transports publics).

L'*approche ciblée* quant à elle, vise des publics identifiés selon des critères de sélection stricts (revenu, scolarité, état de santé,...) ce qui, d'une part, contribue à les stigmatiser et, d'autre part, néglige les besoins des populations non éligibles (ex : un service de transport de personnes à mobilité réduite).

L'*universalisme proportionné* intègre les approches universelle et ciblée. Il s'agit d'offrir une intervention à tous, mais avec des modalités ou une intensité qui varient selon les besoins (ex : des transports publics accessibles aux personnes à mobilité réduite).

ADA a choisi cette dernière voie. Nous identifions des personnes exclues et les intégrons au sein de communautés solidaires. Comme tous les bénéficiaires n'évoluent pas au même rythme au sein de ces groupes, notre ONG appuie chacun d'eux individuellement, dans le but de les inclure au sein de la société.



Plus clair qu'un long discours !

<sup>1</sup> « Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing together the Poverty Puzzle », Banque mondiale, 2018



# BURUNDI

## Success Story !

Cela fait maintenant 7 ans que ADA et son partenaire local DEVI encadrent 56 associations d'agriculteurs de Bukeye (commune située au Nord-Ouest du Burundi), en grande majorité constituées de femmes.

Au fil des années, ADA et DEVI sont intervenues sur le renforcement des pré-coopératives et sur l'accompagnement des ménages bénéficiaires en matière d'alimentation, de santé, d'hygiène et d'accès aux droits.

**Oliva et Anésie sont membres de la pré-coopérative REMA, mise en place par nos projets. Elles témoignent :**

*« Grâce au Kitchen garden, assure Anésie, nous avons les légumes à proximité. Nous avons des toilettes améliorées, propres et couvertes. Avant, nos soins corporels se limitaient au lavage du visage et des pieds. Actuellement, nous avons construit une douche chacune. On se lave tout le corps tous les jours. Nous sommes propres. Nous avons de quoi acheter du savon. La formation sur l'alimentation équilibrée nous a appris les sortes de nourriture à combiner pour bien manger. Nous avons appris comment allaiter et comment préparer la nourriture pour nourrissons pour avoir la bonne santé. »*

Oliva ajoute : *« Nous savons installer les pépinières pour légumes, fruits et agroforestiers. Nous avons aussi appris à greffer les avocats. Nous cultivons ce que nous voulons actuellement car nous avons les connaissances suffisantes. La mise en commun des terres a aussi contribué à l'augmentation de la production agricole et à la cohésion sociale.*

*Nous cultivons aussi pendant la saison sèche grâce aux formations et outils fournis et nous n'avons plus faim durant les mois de septembre à décembre. »*



Nduwayo Oliva et Nimbona Anésie, membres de la pré-coopérative REMA

*« Avec l'argent des surplus engendrés par la vente de nos récoltes, nous pouvons manger, acheter des cartes de mutuelle de santé, mais aussi louer des terres cultivables, envoyer nos enfants à l'école et nous acheter des vêtements. Cela fait deux saisons agricoles que notre pré-coopérative REMA engrange un bénéfice net de 900.000 BIF (± 450 €). Nous en sommes très fières ! De plus, nous apportons 1000 francs chaque semaine à la tontine, ce qui nous permet de recevoir un microcrédit en cas de nécessité. », renchérit Anésie.*

Oliva complète : *« Grâce aux porcs octroyés par le projet et l'aménagement des fosses à compost, la fumure disponible a augmenté et la production agricole est bien meilleure. Avec de meilleures récoltes, nos revenus financiers ont également augmenté. Nous réinvestissons les bénéfices des ventes dans les frais de la pré-coopérative et, ce qui reste, nous le partageons entre nous ou nous le déposons dans la caisse de solidarité de la pré-coopérative. Nous sommes solidaires pour tout : les travaux agricoles, en cas de maladie, lors des fêtes familiales, ou pour d'autres problèmes, on ne se sent plus jamais seule ! »*

*« Si vous revenez nous voir dans cinq ans, nous vous assurons que nous aurons encore évolué et même, que nous aurons transmis à d'autres ce que nous avons appris ! Nous ne pouvons plus revenir en arrière ! »*

# RWANDA

## Un TOIT, c'est un droit !

*Souvenez-vous, dans notre journal de mars 2020, nous vous avons présenté notre action « Un TOIT, c'est un droit ». Nous espérons alors rassembler suffisamment de fonds pour reloger 126 familles sans abri ou dont la maison avait été gravement endommagée par des pluies torrentielles et des glissements de terrain.*

Entretemps, la Covid est passée par là, ralentissant l'exécution de la plupart de nos projets. Nous sommes cependant heureux de pouvoir vous annoncer qu'à ce jour, nous avons déjà pu construire 24 maisons et en réhabiliter 55 ! Ce sont donc 79 familles, soit près de 380 personnes, qui ont été mises à l'abri des intempéries dans des maisons modestes mais solides.

Ce tour de force ne s'est pas réalisé sans mal ! Tout d'abord, il a fallu trouver des bailleurs disposés à soutenir ce projet.

Nous avons eu la chance, grâce à l'un de nos membres les plus fidèles, de faire connaissance avec la Fondation SELAVIP, une fondation privée qui soutient des projets de logement pour les familles très pauvres et se concentre sur « l'urgence sociale extrême », c'est-à-dire les personnes qui vivent dans des conditions très précaires et dangereuses, sur des terres facilement inondables, sur des pentes abruptes et dangereuses. Cette fondation a été créée au début des années 70 par un prêtre belge, le Père Josse van der Rest, malheureusement décédé récemment.

Nous avons aussi obtenu un financement de la Fondation Abbé Pierre, dont la réputation n'est plus à faire dans son combat contre le mal logement. Enfin, nous avons également pu compter sur la Fondation ICB, qui nous avait déjà soutenus par le passé.

L'identification des bénéficiaires ne s'est pas faite sans mal. En effet, si nous savions qu'il s'agissait de reloger les bénéficiaires du LIVE, il n'a pas été simple de faire un choix.

Ces ménages ayant été choisis pour leur grande vulnérabilité, la plupart d'entre eux entraient dans la catégorie des « mal logés ». Nous avons donc été obligés de les sélectionner selon des critères drastiques (nombre d'enfants, personnes malades ou handicapées, femmes chefs de ménage, budgets disponibles, ...)





Finalement, nous avons élaboré, laborieusement, une liste de 23 ménages sans abri et de 55 familles dont les maisons nécessitaient de grosses réparations.

### Trop cher, trop petit

C'est là que nous nous sommes rendu compte que, suite à la fermeture des frontières pour raison sanitaire, les prix du ciment (ainsi que ceux d'autres matériaux) avaient littéralement explosés, avec des hausses dépassant les 30% !

Les bénéficiaires, informés du problème par notre partenaire local l'APROJUMAP, ont immédiatement réagi. Ils prennent alors les choses en main : terrasse-

ment, creusement, nivellement, fourniture des moëllons pour les fondations (pierres récupérées sur place), rien ne les rebute ! Ils iront même jusqu'à fabriquer collectivement des briques adobes (briques de terre crue séchées à l'air libre) afin de réduire la facture d'achat des briques de construction ! L'effet est magique : non seulement les budgets prévus seront respectés, mais il sera possible de construire une 24ème maison !

Ce premier écueil surmonté, nous nous sommes trouvés face à un autre problème de taille : la législation rwandaise. Il faut savoir qu'au Rwanda, rares sont les domaines qui ne sont pas réglementés.

Depuis plus de 10 ans, l'État s'est en effet engagé sur une application très stricte de sa nouvelle politique de réaménagement du territoire. Cette politique vise à réorganiser le territoire en regroupant les ménages dans des sites villageois appelés Imidugudu.

Elle impose également un type de logement uniforme et des critères stricts en ce qui concerne les modalités de construction, les matériaux utilisés et les dimensions du logement (6m x 8m au minimum). Or, il s'est avéré que plusieurs des



Francine Mukamurenzi vivait avec ses deux fils, ses trois filles et sa petite fille dans la chèvrerie construite par le projet LIVE en 2018. 7 personnes, 2 chèvres et deux lapins entassés dans 8 m<sup>2</sup> !

C'est peu dire que sa nouvelle maison la remplit de joie et d'espoir en une vie meilleure !

Pour elle, fermer sa porte avec un cadenas, c'est tout un symbole : « Je n'ai jamais eu de porte solide. Je fermais ma maison avec de simples branchages, fixés par un fil de fer. Avoir une vraie porte, fermée par un cadenas, cela prouve que ma maison a de la valeur, et cela me rend fière. »

De gauche à droite : Renatha, Janvier, Francine et sa fille Sarah, Irénée, Josiane et son bébé, Irakoze Shadia.

bénéficiaires identifiés ne disposaient pas de parcelles suffisamment vastes pour accueillir un logement de cette dimension. Suite au lobbying de notre partenaire local, les autorités ont finalement accepté la construction de maisons plus petites (5m x 6m).

### Prévenir et guérir

Chaque nouvelle maison comporte 3 chambres et un petit salon. Des fondations (mélange de moëllons et de ciment) permettent d'ancrer les maisons au sol afin de mieux résister aux glissements de terrains causés par les fortes pluies.

Les murs sont élevés en briques adobes et chaque nouvelle habitation est pourvue d'une porte (avec cadenas) et de 4 fenêtres en bois. La charpente de la toiture est construite en bois et recouverte de tôles. Chaque maison est crépie à l'intérieur et cimentée à l'extérieur.

Quant aux travaux de réhabilitation, ils ont permis de réparer des murs et des toi-

tures, de crépir des parois intérieures et de cimenter des murs extérieurs, de remplacer des portes et des fenêtres, de stabiliser certaines maisons, ...

Tous ces travaux de construction et de réparation ont été réalisés par des maçons formés dans le cadre des précédents projets menés par ADA et l'APROJUMAP sur la même zone d'intervention.

Une inauguration officielle des nouvelles maisons a été organisée ce 30 octobre, en présence des bénéficiaires et des autorités locales, invitées pour l'occasion. Au cours de cette petite fête, les communautés villageoises dont font partie nos bénéficiaires, ont reçu gratuitement des plants agroforestiers destinés à la plantation de haies antiérosives. Ces arbustes, offerts par le projet, sont nés dans les pépinières mises en place dans le cadre de nos anciens projets et permettront de protéger les maisons des glissements de terrain en fixant les sols et limitant le ruissellement.



Elina et deux de ses cinq enfants devant sa nouvelle maison



# RWANDA

## L'eau, c'est la vie !

*Le confinement très strict imposé par le gouvernement rwandais à sa population entre le 15 mars et le 01 juin 2020 a mis encore davantage en évidence la problématique de l'éloignement des populations par rapport aux sources d'eau. En effet, les contrôles policiers ont limité et pénalisé l'accès à ce droit fondamental qu'est l'eau potable.*

Entre 2017 et 2019, grâce à un projet mis en œuvre avec la commune de Woluwe-Saint-Lambert, 32 bornes fontaines ont été aménagées dans la zone d'intervention du LIVE. Cependant, une partie des bénéficiaires de ce projet n'ont toujours pas accès à une eau potable, avec des répercussions non négligeables sur leur état de santé.

Au Pays des mille collines, les bornes-fontaines alimentent souvent les villages grâce à un système d'adduction d'eau dit « gravitaire ». Ce système, peu coûteux, permet de canaliser l'eau de sources naturelles situées sur les hauteurs, sans avoir recours à des pompes.

Certains bénéficiaires doivent parfois marcher 7 km pour puiser les 60L d'eau nécessaires à l'approvisionnement de leur famille (vaisselle, hygiène corporelle, lessive, nettoyage, cuisine, abreuvement du bétail, eau de boisson). C'est d'autant plus pénible s'ils habitent au sommet des collines, car les dénivelés du terrain rendent ce travail exténuant. Imaginez-vous, en tant qu'adulte, porter des bidons de 20L remplis d'eau sur de petits chemins de montagne glissants et escarpés ! Alors, que dire des enfants qui doivent effectuer cette corvée ? Pour eux, le temps moyen consacré à l'approvisionnement en eau est toujours de plus de 2h par trajet.

Le projet prévoit donc de profiter des précipitations importantes dans la région en récupérant les eaux de pluies, via l'installation de gouttières sur le toit des maisons et la mise en place d'une citerne permettant de récolter et de stocker cette eau (cf. photo p.6).

Afin d'assurer la durabilité de l'action menée et l'appropriation des infrastructures, tous les bénéficiaires ont participé directement à la mise en place des citernes : terrassement du terrain, creusement des fondations, collecte des cailloux et des graviers, transport des citernes jusqu'aux lieux de placement, ...

Des formations à l'entretien, au nettoyage et à l'utilisation des infrastructures, ainsi qu'un volet de sensibilisation à une bonne gestion de l'eau et à l'importance de l'hygiène viendront compléter le projet, afin d'en amplifier l'impact.



Une des assistantes sociales explique à Valentine comment utiliser sa nouvelle citerne



**Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes  
et nos meilleurs vœux pour 2021**

## **Soutenez nos actions**

**1 € de don = 5 € pour nos projets.**

Vos dons sont valorisés et multipliés grâce à l'effet « levier » qu'offre la formule de cofinancement des bailleurs de fonds tels que la DGD, la Région wallonne ou la Commission européenne. *Auto-Développement Afrique* vous garantit que, sur base annuelle, au moins 80% de ses revenus sont directement attribués à ses projets de développement.

**Compte : 310-1186157-30**

Vous êtes convaincu(e) par nos actions ? Pour nous assurer votre soutien à long terme quel que soit le montant de votre don, nous vous invitons à choisir la formule de l'ordre permanent. De plus, les dons qui, au total, s'élèvent à un minimum de 40€ dans le courant de la même année sont déductibles fiscalement.

*Je désire recevoir la newsletter de l'asbl « Auto-développement Afrique ».*

Envoyez ce message à [info@ada-zoa.org](mailto:info@ada-zoa.org) pour recevoir régulièrement par e-mail les informations sur les actions de notre association.

### **Trimestriel « Nouvelles de A.D.A. »**

Rue Driesbos 32 - 1640 Rhode -St Genèse

Téléphone : 02 540 80 22

E-mail : [info@ada-zoa.org](mailto:info@ada-zoa.org)

[www.ada-zoa.org](http://www.ada-zoa.org)



**Compte 310-1186157-30**

**IBAN BE15 3101 1861 5730**

**BIC BBRUBEBB**

**Editeur responsable** : Luce Leflere-Denays  
Rue du Long Chêne 64 - 1970 Wezembeek-Oppem